

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 AVRIL 2019 à 20h30**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 16 avril 2019.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire – Marc FOUQUIER– Francis POUZET, adjoints - Christophe BRETON - Jean-Yves PROUST– Florent MARTIN - Marie-Pierre BOUGREAU – Jean-Claude RICHARD - Carole DEZYN – Arnaud LELIEVRE - Janine PERROT - Laurent BARILLET

Étaient absents excusés : Fabienne BAUDON (donne pouvoir à Florence BOULLIER) – Camille ECHERSEAU – Annabel LE COZ - Bénédicte RICARD

Étaient absents : Albertina GASPERONI

Secrétaire de séance : Madame Carole DEZYN

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Le procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Demande d'ajout de points supplémentaires :

- Demande de subvention pour une association,
- Rénovation du Presbytère : demande de subvention à la Région,
- Rénovation du presbytère, bilan énergétique : choix de l'entreprise,
- Rénovation du presbytère, scénographie : choix de l'entreprise

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces points supplémentaires.

RADARS PEDAGOGIQUES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des crédits avaient été inscrits au budget 2018 pour l'achat de radars pédagogiques. Plusieurs devis ont été demandés.

Monsieur le Maire propose de retenir celui de l'entreprise Élan Cité pour un montant de 3 735,00 € HT soit 4 482,00 € TTC, pour l'achat de deux radars pédagogiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Retient la proposition de l'entreprise Élan Cité pour un montant HT de 3735,00 € soit 4482,00 € TTC, pour l'achat de deux radars pédagogiques, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

- Les crédits sont inscrits au budget 2019.

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE DE VENTE DU TERRAIN DE LA FUTURE PHARMACIE.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a accepté lors de sa séance du 20 décembre 2018 de vendre une parcelle de terrain communal à Madame Ferrier dans le but d'y construire la future pharmacie, pour un prix de vente comprenant

l'achat du terrain pour une surface comprise entre 200 et 250 m², le coût du bornage du géomètre et les branchements aux eaux usées et eaux pluviales.

La rédaction de l'acte de vente est confiée à Maître Georges, notaire à Saint-Épain.

Le bornage ayant été réalisé par le géomètre expert Monsieur Tartarin, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LE BAIL DU LOCAL SITUE 50 GRANDE RUE

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 20 décembre 2018, le conseil municipal avait décidé de retenir la candidature monsieur Ludovic Fefeu, concernant l'occupation du local sis au 50 Grande rue à des fins de stockage pour une activité d'épicerie ambulante. Il avait également été décidé que le bail serait rédigé par Maître Georges, notaire à Saint-Épain.

Monsieur le maire précise que les diagnostics obligatoires préalables à la rédaction du bail ont été réalisés par la commune.

Monsieur le maire explique que comme il s'agit d'un bail professionnel, il convient de préciser plusieurs éléments :

- Le montant du loyer est fixé à 150,00 « toutes taxes comprises ».
- Le preneur devra s'acquitter du montant du loyer à terme échu, le 5 de chaque mois,
- Aucun dépôt de garantie n'est demandé au preneur,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le bail en l'étude de Maître Georges du local sis 50 Grande rue ainsi que tout document s'y rapportant dans les conditions suivantes : Le montant du loyer est fixé à 150,00 TTC, le preneur devra s'acquitter du montant du loyer à terme échu, le 5 de chaque mois, et aucun dépôt de garantie n'est demandé au preneur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Autorise Monsieur le Maire à signer le bail en l'étude de Maître Georges du local sis 50 Grande rue ainsi que tout document s'y rapportant dans les conditions suivantes : Le montant du loyer est fixé à 150,00 TTC, le preneur devra s'acquitter du montant du loyer à terme échu, le 5 de chaque mois, et aucun dépôt de garantie n'est demandé au preneur

CREATION DE SALLES D'EXPOSITIONS DANS L'ANCIEN PRESBYTERE - DEMANDE SUBVENTION A LA REGION.

Monsieur le Maire explique que la commune peut demander une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, pays du Chinonais.

Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention dans le cadre de la création de salles d'exposition dans l'ancien presbytère, pour un montant prévisionnel de travaux estimé de 321 595.11 € HT selon de plan de financement prévisionnel d'investissement suivant :

	Montant subventionnable	Taux	Subvention sollicitée (en euros)
CRST	321 595.11	30	96 478.53
Fonds propres de la commune	321 595.11	70	225 116.58
Total HT	321 595.11	100	321 595.11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de solliciter une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, pays du Chinonais dans le cadre de la création de salles d'exposition dans l'ancien presbytère, pour un montant prévisionnel de travaux estimé de 321 595.11 HT selon le plan de financement suivant :

	Montant subventionnable	Taux	Subvention sollicitée (en euros)
CRST	321 595.11	30	96 478.53
Fonds propres de la commune	321 595.11	70	225 116.58
Total HT	321 595.11	100	321 595.11

CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA PLACE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que selon l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la dénomination d'une voie, d'une place ou d'un bâtiment public relève de la compétence du conseil municipal.

L'association des anciens combattants qui fête son cinquantenaire le 15 juin 2019 a demandé à la commune de rebaptiser « la place du 11 Novembre » : « place des Anciens combattants ».

Monsieur le Maire propose de donner son accord pour rebaptiser la « place du 11 Novembre » en « place des Anciens Combattants ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de rebaptiser la « place du 11 Novembre » en « place des Anciens Combattants ».

ASSOCIATION DE LA PLATEFORME - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Florence Boullier, adjointe, fait part à l'assemblée de la demande de subvention de l'Association La Plateforme. La commission d'attribution s'est réunie à ce sujet et propose d'octroyer un montant de 350,00€.

Madame Florence Boullier propose aux membres du conseil d'accorder cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'accorder une subvention de 350,00 € pour l'association La Plateforme.

RENOVATION DU PRESBYTERE – BILAN ENERGETIQUE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur Fouquier, adjoint explique que dans le cadre de la rénovation du presbytère, une étude énergétique du bâtiment est nécessaire avant travaux ainsi que pour répondre au cahier des charges des demandes de subventions de la Région.

Il propose de retenir le devis de l'entreprise Energio située à Tours pour réaliser une étude énergétique sur le bâtiment du presbytère pour un montant de 1400,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de retenir le devis de l'entreprise Energio pour réaliser une étude énergétique sur le bâtiment du presbytère pour un montant de 1400,00€ HT.
- Les crédits sont inscrits au budget 2019.

RENOVATION DU PRESBYTERE – SCENOGRAPHIE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur Fouquier, adjoint, explique que dans le cadre de la création de salles d'exposition dans le bâtiment de l'ancien presbytère, le recours à une entreprise de scénographie est nécessaire pour répondre au cahier des charges des demandes de subventions de la Région.

Il propose de retenir le devis de Deltaèdre située à Chambray-Lès-Tours pour réaliser une conception scénographique et graphique pour la création de salles d'expositions dans l'ancien presbytère pour un montant de 5500,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir le devis de Deltaèdre située à Chambray-Lès-Tours pour réaliser une conception scénographique et graphique pour la création de salles d'expositions dans l'ancien presbytère pour un montant de 5500,00€ HT.
- Les crédits sont inscrits au budget 2019.

ENTREE DE BOURG ET MOBILIER URBAIN – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame Florence Boullier, adjointe, rappelle à l'assemblée que le programme concernant l'embellissement du bourg n'est pas terminé et qu'il convient de valider les propositions faites par la Ferronnerie Boquet concernant les entrées de bourg et le mobilier urbain.

Elle propose de retenir la proposition de la Ferronnerie Boquet pour l'acquisition des éléments suivants :

- 1 entrées de bourg à 3 fleurs (comprenant fourniture pour pose)
- 4 entrées de bourg à 2 fleurs (comprenant fourniture pour pose)
- 2 petites jardinières
- 2 corbeilles
- 1 pupitre

Pour un montant total TTC de 21 475.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la proposition de la Ferronnerie Boquet pour l'acquisition des éléments suivants :

- 1 entrées de bourg à 3 fleurs (comprenant fourniture pour pose)
- 4 entrées de bourg à 2 fleurs (comprenant fourniture pour pose)
- 2 petites jardinières
- 2 corbeilles
- 1 pupitre

Pour un montant total TTC de 21 475.50 €

- Les crédits sont inscrits au budget 2019.

QUESTIONS DIVERSES

■ Monsieur le Maire fait part d'une lettre de Madame Micheline Barillet qui adresse ses remerciements à la commune pour l'hommage rendu à Monsieur Philippe Barillet, ancien Maire de la commune.

■ Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la Mairie de Neuil invite la commune de Saint-Épain pour la cérémonie du 8 mai à 9 h00.

■ Monsieur le Maire précise que la fuite d'eau route de Villeperdue est liée à une purge du réseau par l'entreprise qui réalise les travaux.

Marc Fouquier, adjoint souhaite décrire plusieurs problèmes de voirie notamment au Pont Rouge, route de Crissay. Monsieur le Maire précise que le problème du pont rouge sera posé dans le programme de voirie 2019 et que la route de Crissay va être refaite.

■ Marc Fouquier, adjoint, s'excuse pour avoir omis de valider la date de la commission tourisme et indique qu'elle sera reprogrammée le 15 mai à 20h30.

■ Bénédicte Ricard, adjointe, propose de faire une information dans le Saint Ep' Saison concernant le démarchage abusif.

■ Florence Boullier, adjointe, indique qu'une consultation des entreprises va bientôt être publiée pour le renouvellement du prestataire qui fourni les repas du restaurant scolaire.

■ Bénédicte Ricard, adjointe, indique que la commission communication se réunira le 6 mai 2019 à 20h30

■ Monsieur le Maire souhaite préciser qu'à ce jour, le conseil municipal n'a pas encore pris de position quant au projet éolien.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 21h40.

Pour affichage,
Le Maire,
Serge LECOMTE